



AVENANT AUX CRITÈRES DE SÉLECTION AUX CHAMPIONNATS D'EUROPE JEUNES ET SENIORS POUR LA SAISON 2020-2021

CHAMPIONNATS D'EUROPE JEUNES TAMPERE (FINLANDE) 20 AU 22 AOÛT 2021

Les sportifs et les sportives seront évalués à partir des appréciations suivantes :

- Le niveau de performances affiché au cours des compétitions nationales de la fédération française de karaté du 1er septembre au 30 juin 2021 ;
- La participation obligatoire et le respect du programme de préparation des équipes de France (en stage et en dehors ; assiduité et investissement, niveau d'engagement et de détermination, capacité d'écoute, comportement et respect des règles, capacité à entrer dans un collectif et relation avec le staff). Toute absence devra être justifiée par un écrit adressé au Directeur de la Performance et du haut niveau, accompagné par un justificatif officiel (certificat médical, convocation à un examen, obligation de l'employeur ou l'établissement, ...) ;
- Prise en compte des performances lors des tests-matches de juin 2021, des championnats de France 2021 en juillet (ou lors des tests-matches de juillet 2021 en cas d'annulation des championnats de France).
- Prise en compte du niveau de l'athlète sur la scène internationale durant la saison 2020-2021.
- Après avis des entraîneurs nationaux, le directeur des équipes de France proposera une sélection au DTN ;
- En fonction du niveau de performance de chacun au regard du niveau international, le staff des équipes de France pourra proposer la sélection d'un ou d'une athlète issu d'une catégorie de poids différente de celle de sa catégorie de poids initiale.

La sélection au championnats d'Europe jeune sera annoncée au cours du mois de juillet 2021.

CHAMPIONNATS D'EUROPE SENIORS POREC (CROATIE) 19 AU 23 MAI 2021

Les sportifs et les sportives seront évalués à partir des appréciations suivantes :

Respect du programme des équipes de France :

- Participation obligatoire aux stages et compétitions inscrits au programme « équipe de France » et communiqué par le staff. Toute absence devra être justifiée par un écrit adressé au Directeur de la Performance et du haut niveau, accompagné par un justificatif officiel (certificat médical, convocation à un examen ou obligation de l'employeur ou l'établissement, ...) ;
- Investissement et niveau d'engagement affichés lors des stages et compétitions du programme équipe de France.

Respect de l'institution « équipe de France »

- Capacité d'écoute vis-à-vis du staff national ;
- Comportement et respect des règles ;
- Capacité à intégrer un groupe : qualité des relations avec les autres membres de l'équipe de France ainsi qu'avec le staff technique.

Les performances aux compétitions nationales et internationales figurant au programme des équipes de France et validées par le staff des équipes de France.

Au vu de la situation sanitaire liée à la Covid et à l'évolution du calendrier des compétitions, le staff des équipes de France communiquera régulièrement aux sportifs les compétitions auxquelles ils devront participer.

- Après avis des entraîneurs nationaux, le directeur des équipes de France proposera une sélection au DTN.
- En fonction du niveau de performance de chacun au regard du niveau international, le staff des équipes de France se réserve le droit de proposer de sélectionner un ou une athlète issu d'une catégorie de poids différente de celle de sa catégorie de poids initiale.

La sélection aux championnats d'Europe sera annoncée au cours du mois d'avril 2021.